

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

LA

# Gazette des Familles

CANADIENNES ET ACADIENNES.

---

JOURNAL RELIGIEUX, AGRICOLE ET D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

---

Vol. 2.      QUEBEC, 31 MARS, 1871.      No. 12.

---

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE : L'ABBÉ N. A. LECLERC.

---

## Sommaire.

Huitième entretien sur la famille—Chronique—Faits divers—  
Feuilleton : Vie et vertus de la bienheureuse Germaine  
Cousin—Conditions.

---

L'article sur l'agriculture forcément remis faute  
d'espace.

Nos abonnés de Québec qui n'ont pas encore payé  
leur abonnement, pourront le faire entre les mains  
de M. le Secrétaire de l'Archevêché ou de MM.  
Brousseau.

---

## Huitième entretien sur la famille.

L'HOMME, LA FEMME ET LEURS DEVOIRS ENVERS LEURS ENFANTS.

*1er devoir.—L'amour.—Le logement qu'ils doivent à leurs enfants.*  
(Suite.)

---

C'est un impérieux devoir pour les pères et mères  
de loger leurs enfants de manière à ne jamais  
compromettre leur santé, et à respecter toujours  
leur innocence. C'est là pour eux une obligation de  
justice, de convenance et d'honneur, et cette obliga-

tion est tellement rigoureuse que rien ne peut les en dispenser ; et la violer, c'est mettre sous ses pieds, non-seulement les lois les plus sacrées de la religion, mais encore les lois les plus strictes de la nature.

Et cependant, combien de parents, malheureusement, dont la conduite, sur ce point, est tout-à-fait en défaut ? Ne voit-on pas des mères assez imprudentes pour coucher avec elles de tout jeunes enfants ou des enfants qui ont plus de six à sept ans accomplis ; en cela, ne commettent-elles pas, d'ordinaire, une faute grave ?

Dans le premier cas, elles s'exposent à étouffer leurs pauvres petits enfants, comme cela n'arrive que trop souvent.

Entr'autres cas qui sont arrivés à notre connaissance, un jour une malheureuse mère vint nous trouver, en proie au plus grand désespoir. Et quelle était la cause de sa douleur si poignante ? La voici telle qu'on nous la raconta : Un enfant de six mois qui était toute sa joie et sa consolation, s'était mis à pleurer pendant la nuit, et comme elle ne réussissait pas à le calmer, elle l'avait placé, pour un instant, à ses côtés, dans son lit, chose qu'elle n'avait jamais faite. L'enfant se calma tout de suite, mais la malheureuse mère s'endormit, et un quart d'heure plus tard, à son réveil, elle trouva son enfant mort, à côté d'elle : A la vue de ce terrible spectacle, elle faillit en perdre la tête, et fit retentir toute la maison de ses cris déchirants.

Plus tard, nous avons constaté que la santé de cette mère avait reçu une si forte secousse, de ce douloureux accident, qu'elle n'a jamais pu se remettre.

L'Eglise, dans la prudence et dans la tendre sollicitude qui la presse, pour les parents et pour les enfants, défend, sous des peines sévères et très

sagement, aux mères de coucher avec elles leurs enfants qui n'ont pas encore un an révolu.

Et, les mères qui sont en défaut sur ce point, sont d'autant plus coupables que, généralement parlant, la paresse est presque toujours le motif qui les fait agir ainsi ; car, d'ordinaire, elles ne placent leurs enfants dans leur lit, que pour éviter de se lever elles-mêmes, pour leur donner les soins que réclament leur position ; et une fois que, par leur faute, elles ont donné à leurs enfants cette mauvaise habitude, elles les en corrigent bien difficilement.

Quant aux parents qui sont assez imprudents, pour coucher avec eux des enfants qui ont plus de six à sept ans, ils s'exposent à des dangers plus graves que la mort même ; car ils les exposent au danger du scandale, et à coup sûr, pour des enfants encore ornés des splendeurs de l'innocence, le scandale est un mal plus grand que tous les autres maux et même que la mort.

Il y a, malheureusement, dans tous les pays, des enfants qui ont été dépravés par cette voie, et qui, à un âge encore tendre, sont déjà des prodiges de corruption. Nous ne voulons entrer dans aucuns détails à cet égard, quoique nous pourrions citer un bon nombre de faits, qui sont tous de nature à effrayer les personnes négligentes sur ce point.

Quel affreux malheur pour des parents, à qui l'innocence de leurs enfants devrait être plus chère que leur propre vie, d'être eux-mêmes, par leur faute, les meurtriers de cette précieuse innocence !

Ce malheur n'est-il pas plus que suffisant pour arracher les larmes de sang aux pères et aux mères qui ont conservé un reste de foi !

Aussi, l'Eglise de Jésus-Christ, gardienne fidèle des bonnes mœurs et de la véritable foi, ne fait-elle pas preuve de la plus haute sagesse, en défendant avec la plus grande sévérité aux parents, de coucher

avec eux des enfants qui ont atteint leur sixième ou septième année ? En cela, ne donne-t-elle pas la plus grande preuve de sa sollicitude pour le salut des enfants, et pour l'honneur des familles chrétiennes ?

Il y a une autre faute dans laquelle tombent certains parents et qui n'est pas moindre que celle dont nous venons de parler et qui est celle de faire coucher dans le même lit de jeunes enfants, sans distinction de sexe. Quel aveuglement inconcevable ! quelle imprudence inqualifiable ! Et après cela, on est étonné de voir des enfants de neuf, dix, onze ans se livrer au désordre, à tous les penchans de la nature corrompue !

Parents imprudens et mille fois coupables, n'oubliez pas que vous êtes comptables à Dieu, à la religion, à la société, &c., de tous ces malheurs qui sont presque toujours irréparables !

Il arrive encore quelquefois, à la campagne, que pendant l'été, les jeunes gens préfèrent aller coucher à la grange, sur le fenil, que dans leurs lits. A les entendre, c'est pour être plus au frais, et surtout, s'est pour échapper au malaise causé par les insectes ; mais que de désordres sont souvent résultats de cette soustraction à la surveillance des parents ! Parents, ici encore, pensez sérieusement que votre trop grande crédulité et votre faiblesse peuvent amener de graves inconvénients, si ce ne sont même quelquefois de grands malheurs !

Que vos enfants soient toujours placés assez près de vous, pour que vous puissiez exercer sur eux, une surveillance convenable et nécessaire.

Nous pourrions encore signaler un très grave défaut ; celui de mettre tous les lits dans un grand appartement. C'est encore une imprudence d'une extrême gravité, et dont les mauvaises conséquences sont ordinairement très sérieuses.

Nous savons bien et nous avouons franchement, que tout cela est bien difficile pour les familles pauvres. Mais néanmoins, tout cela est nécessaire, et les parents doivent se gêner autant qu'il le faut, pour arriver à la pratique de ces graves obligations. Car enfin, la santé, l'innocence, la bonne conduite, l'honneur, et surtout le salut éternel de leurs enfants doivent être pour eux des trésors infiniment plus précieux que le monde entier ! Ils doivent donc s'efforcer de leurs procurer ces biens inappréciables, même au prix des plus grands sacrifices.

Voilà donc, parents chrétiens, vos devoirs à l'égard du logement que vous devez à vos enfants. Maintenant, nous devons ajouter que nous vous consternerions et que nous vous ferions bondir le cœur de dégoût et d'horreur, si nous vous racontions, sur ce sujet, certains malheurs navrants qui sont arrivés à notre connaissance, et qui n'ont point eu d'autres causes que l'infidélité de certains parents à remplir les règles si sages et si prudentes que nous venons de tracer !

---

#### DE LA NOURRITURE QUE LES PARENTS DOIVENT A LEURS ENFANTS.

Les pères et les mères doivent nourrir les enfants avec une grande discrétion. C'est encore là, pour eux, une obligation que la religion et la nature leur impose de concert.

D'abord, mères chrétiennes, retenez bien cette vérité : une des obligations les plus saintes et les plus importantes que vous impose votre titre de mère, à l'égard de vos enfants, c'est de les nourrir vous-mêmes, à moins que vous n'en soyez dispensées par de graves raisons reconnues comme telles, par des hommes intelligents et consciencieux. Chose

étrange ! s'écrie le prophète Jérémie, la lionne du désert allaite avec soin ses petits, et la fille de Jérusalem ne présente à ses tendres nourrissons qu'une *nourriture étrangère* !

Sara et Rebecca, étaient, sans contredit, des femmes de la plus haute distinction et du plus grand mérite ; et cependant, elles n'auraient pas cédé, pour tout l'or du monde, à d'autres femmes, l'honneur et la douce satisfaction de nourrir leurs enfants.

La reine Blanche, mère de St. Louis, était aussi une femme de la plus haute distinction et du plus grand mérite ; et elle aussi, n'aurait pas voulu, à aucun prix, céder à une autre femme le plaisir et le bonheur de nourrir son enfant roi !

Toutes fois, mères de famille, si des raisons graves vous dispensent de nourrir vous-mêmes vos enfants, du moins ne les confiez jamais qu'à des nourrices très saines et très vertueuses ; car si vous alliez les confier à des femmes malsaines et vicieuses, vos enfants seraient exposés à sucer, avec la nourriture qu'ils en recevraient, leurs maladies et leurs vices.

D'ailleurs, dans ce dernier cas, pourquoi une mère qui se voit privée du bonheur de nourrir elle-même son enfant, ne l'élèverait-elle passans recourir à une femme étrangère, puisqu'il y a d'autres moyens très sains et très faciles de nourrir convenablement les enfants.

En second lieu, les parents doivent éviter deux excès également répréhensibles, dans la manière de nourrir leurs enfants. L'un de ces excès consiste à donner aux enfants trop peu de nourriture, et l'autre à leur en donner en trop grande quantité. Ces deux excès sont également funestes à la santé des enfants.

Il faut donc, d'abord, ne jamais laisser souffrir

les enfants de la faim, parceque ce serait compromettre leur santé, qui est un bien d'un très grand prix.

Il faut, en second lieu, éviter un autre abus qui est plus grave, plus funeste et surtout plus commun que celui qui vient d'être signalé ; c'est celui qui consiste à bourrer de nourriture les enfants, à les faire manger à tout instant et à tout propos. Cet excès est le grand ennemi de la santé des enfants, et donne lieu à grand nombre de maladies comme nous l'assure l'Écriture Sainte.

Les parents doivent donner à leurs enfants, pour leur nourriture, non pas les mets pour lesquels ils ont le plus d'attrait ou de goût, mais les objets les plus sains et les plus convenables.

Ils doivent régler, de bonne heure, les heures et la durée des repas des enfants ; car, parmi ces enfants, il y en a un bon nombre dont la santé est faible, parcequ'ils n'ont pas de règles fixes pour leurs repas, et qu'ils ne mangent que les mets des moins substantiels. Et souvent, cette manière de vivre compromet leur santé, pour toute leur vie.

Voici une preuve évidente de ce que nous venons d'avouer : Prenez un, dix, vingt de ces enfants qui sont languissants et mêmes malades, tant qu'ils sont dans leur famille, mettez-les dans un bon pensionnat, et en peu de temps, vous les verrez se bien porter, et même devenir forts et robustés. Cette règle souffre peu d'exceptions. Et d'où cela vient-il ? Uniquement de ce que, dans ce pensionnat, les heures des repas sont réglées.

Voici un autre fait que nous avons souvent remarqué et déploré : Dans les collèges, et dans certains pensionnats, on trouve des enfants gâtés par leurs parents qui, par une tendresse aveugle et mal entendue, leur envoient toute espèce de provi-

sions : telle que pâtés, gâteaux, fruits, confitures et toutes sortes de sucreries. Or, qu'arrive-t-il ? C'est que la santé de ces enfants qui ne se tiennent pas, d'ordinaire, à l'ouvrage, n'est pas plus brillante que leur succès dans leurs études.

Ce que les parents doivent craindre, avant tout, c'est de faire de leurs enfants des enfants goulus, gourmands et qui n'ont pas d'autre dieu que leur ventre.

Ils doivent aussi leur rendre le service de les accoutumer, de bonne heure, à manger de tout, et surtout, des choses les plus ordinaires et les plus communes.

Les parents qui ont bien à cœur les véritables intérêts de leurs enfants, savent détruire de bonne heure la répugnance qu'ils témoignent pour certains aliments qui, d'ailleurs, sont sains et d'un usage habituel.

S'il le faut, ils doivent même avoir recours à certaines ruses innocentes, et bien légitimes en pareil cas.

Qu'ils imitent l'excellente mère qui usa du moyen que voici : Cette mère était très contrariée de voir que son fils avait une très grande répugnance pour les oignons. Après avoir essayé de vaincre cette répugnance par le raisonnement, elle s'aperçut qu'elle perdait son temps et sa peine. Alors, sans se décourager, voici ce qu'elle fit : Elle prépara, pour le dîner, une purée de pommes de terre, dans laquelle elle mit deux gros oignons, qui se fondirent parfaitement avec les pommes de terre. Son fils mangea de cette purée sans faire aucune observation, et sans s'en trouver mal. Un autre jour, elle s'aventura à servir un morceau de veau, sur une purée d'oignons, parfaitement écrasés. Son fils en mangea également, sans rien dire et sans s'en

trouver plus mal. Il ne se douta pas même qu'il avait mangé des oignons.

La mère tout heureuse de son stratagème, renouvela plusieurs fois son opération, toujours avec le même succès. Trois semaines plus tard, elle demanda à son fils s'il avait toujours la même répugnance pour les oignons. A cette demande, celui-ci poussa une profonde exclamation, et s'écrie : " Ah ! maman, si vous voulez me faire prendre la fuite, vous n'avez qu'à m'en présenter."—La mère part d'un gros éclat de rire, à la face de son fils, en lui disant : Vois donc, mon enfant, comme tu es ridicule sur ce point ; depuis trois semaines, tu as mangé de l'oignon à toutes les sauces, sans faire la moindre grimace !—Est-ce possible, maman ! Et sur la réponse affirmative de sa mère, le jeune homme, tout joyeux, sante au cou de sa mère, en lui disant, avec l'expression d'une vive reconnaissance : " Je vous remercie, chère maman, de m'avoir ainsi innocemment trompé ; par là, vous m'avez rendu un vrai service."

Ah ! si toutes les mères qui se trouvent dans le même cas, savaient agir comme celle-ci, elles obtiendraient probablement les mêmes heureux résultats.

Les parents doivent être d'une prudence consommée, par rapport à leurs enfants, surtout pour ce qui regarde l'usage des boissons enivrantes. C'est leur rendre un bien mauvais service, les exposer à de grands malheurs, à la honte et au mépris, compromettre leur avenir que de ne pas observer, sur ce point, les règles de la prudence chrétienne. Il y a, dans le monde, une multitude d'enfants et de jeunes gens dont la santé, l'honneur et le salut éternel se trouvent compromis, par l'imprudence des parents sur ce point.

Il se rencontre quelqnefois, dans certaines familles, des hommes imprudents qui, sans s'en douter, sont les plus grands ennemis des enfants. Tantôt, c'est un domestique, tantôt c'est un oncle, d'autres fois c'est le père ou le grand père d'un enfant qui s'amuse à le provoquer à boire, jusqu'à ce qu'il soit à peu près ivre ; et comme l'enfant dans cet état, dit ce qui lui passe par la tête, ces personnes rient de ces fadaïses, et s'en amusent. Eh ! bien, nous n'hésitons pas à dire que les hommes qui se jouent ainsi des enfants, sont les suppôts de Satan et les bourreaux des enfants qu'ils traitent de la sorte.

Un prêtre vénérable nous racontait un jour le fait suivant : “ J'ai connu, nous dit-il, un petit garçon de six ans qui annonçait de grands talents naturels et qui était très gracieux. Son père l'aimait jusqu'à la folie. Malheureusement, ce père imprudent, s'amusa un beau jour à faire boire son enfant, jusqu'à ce qu'il fut dans un état tout voisin de l'ivresse. Alors, cet enfant divertit singulièrement la compagnie à la grande satisfaction de son père, qui renouvela de temps en temps, cette malheureuse expérience ; et l'enfant jouait toujours de mieux en mieux son triste rôle.

“ Un jour que je me trouvais dans cette maison, le père, sans m'en prévenir, voulu bien me donner ce spectacle. Sans doute, qu'il pensait me faire un grand plaisir. Mais, loin de rire des tours de ce pauvre enfant, j'en éprouvai une profonde pitié, et aussitôt, j'observai au père qu'il rendait à son enfant un fort mauvais service. Cet homme me répondit très froidement que je pouvais être tranquille à cet égard, que lorsque son enfant aurait quelques années de plus, il se corrigerait, et que d'ailleurs, il y mettrait lui-même la main.

“ Contre la prévision du père, le jeune enfant

dont je vous parle, s'est si peu corrigé, qu'il est mort à l'âge de quinze ans, dans un état d'idiotisme complet, avec toutes les marques de la décrépitude, et son infortuné père a failli en mourir de chagrin ! ”

Malheureusement, quoique les boissons enivrantes soient si fatales aux enfants et même aux jeunes gens, il y a beaucoup de pères et de mères qui comprennent si peu cette vérité, que par leur folle condescendance, à cet égard, ils font le plus grand mal à leurs enfants.

Quand nous étions à la fin de notre cours classique, il est arrivé, au collège où nous étudions, un fait qui ferait pouffer de rire, s'il n'accusait un grand aveuglement chez une mère.

Le fils aîné de cette femme, était pensionnaire dans la même maison que nous. Dans ce collège, comme dans tous les autres, il était sagement et prudemment défendu aux élèves d'avoir du vin ou tout autre boisson alcoolique.

Cette mère, par une faiblesse que rien ne saurait excuser, envoie à son fils une bouteille de vin avec une lettre. Dans sa lettre, elle disait à son fils : Mon cher enfant, je t'envoie une bouteille de bon vin, quoique je sache qu'il vous est défendu d'avoir à votre disposition, de ces sortes de liqueurs ; aussi, je t'engage à bien la cacher. Mets là au fond de la paillasse de ton lit ; on n'ira pas la chercher là ; et, de cette manière, tu pourras en boire en toute sûreté, une goutte le matin dans ton lit, et le soir avant de prendre ton repos, et ça te *rafistolera*.

Mais, voici le plaisant de cette affaire : le commissionnaire trouve le préfet des études de la maison sur la porte qu'il devait franchir pour arriver à la communauté. Celui-ci examine le paquet et prend connaissance de la susdite lettre, comme c'était son

droit. Il va, sans dire, que la bouteille est confisquée, et que le supérieur est très peu édifié des singulières recommandations que cette mère fait à son fils. Aussitôt, il lui écrivit une lettre, que nous avons vue plus tard, mais que la mère ne fut pas tentée de montrer à ses voisines ; car son amour-propre de mère était loin d'avoir lieu de s'en applaudir. Entr'autres bons conseils, il lui recommandait de donner d'autres leçons à son fils, dans la crainte que plus tard, il ne la trompa elle-même, comme elle l'engageait à tromper ses maîtres.

Ce que prédisait ce prêtre aussi spirituel qu'intelligent, se vérifia à la lettre, et cette pauvre mère a déjà versé des larmes bien amères sur les désordres auxquels s'est livré son fils. Aussi, il faut avouer que cet être était plutôt fait pour être à la queue des vaches, que pour faire un cours d'étude, tant il était dépourvu et stupide !

---

## CHRONIQUE.

Comme nous voici au temps de la passion, il n'est que juste que nous consacrons cette chronique au souvenir des souffrances de l'homme Dieu.

Un cœur bien né ne peut voir souffrir son semblable, un animal même, sans lui témoigner sa sympathie, sans essayer de soulager sa douleur. Mais, quelle plus grande peine ne doit-il pas éprouver lorsque c'est un parent, un ami, un bienfaiteur, un père qu'il voit aux prises avec les plus atroces douleurs ? Ah ! c'est alors que le chagrin devient cuisant, crucifiant, intolérable, et que l'on voudrait à tout prix partager la souffrance avec l'objet aimé.

Tels sont, en ces jours de deuil, les sentiments qui doivent animer tous les cœurs généreux et bien

nés, à la vue des mystères douloureux qui s'accomplissent en notre faveur. Tous, nous devons nous écrier dans notre juste douleur : Hélas ! Que vois-je ? . . . Quel spectacle affreux s'offre à mes regards ? . . . Quelle est cette victime dont toutes les chairs sont en lambeaux, depuis la tête jusqu'aux pieds . . . dont le chef est chargé d'une cruelle couronne d'épines . . . ? Qui est courbé sous le poids d'une croix pesante . . . ? Qui arrose la terre de son sang . . . ? Qui tombe à chaque pas sous les coups redoublés de ses bourreaux barbares . . . ? O Dieu ! Qu'aperçois-je ? Quoi ! C'est mon Dieu ! . . . C'est mon père ! . . . C'est mon créateur ! . . . Mon bienfaiteur ! . . . Celui qui m'a donné l'être et la vie ! . . .

Et quels sont donc ces bourreaux qui s'acharnent à le torturer, à lui infliger tous les tourments inventés par l'enfer ? Sont-ce des hommes ou des bêtes féroces ? Ce ne sont ni les uns, ni les autres. Ces monstres à figures humaines ne sont, en réalité, que nos malheureuses passions, nos penchants pervers ! Quoi ! c'est donc nous, qui sommes les bourreaux du plus tendre des pères ? Oui, c'est vous ! nous crie une voix qui s'échappe des hauteurs des cieux et du plus profond de nos consciences !

A cette voix, comment ne pas mourir de douleur ! Comment, au moins, ne pas laver la multitude de nos péchés dans l'abondance de nos larmes, ne pas venger sur nous-mêmes l'ingratitude dont nous nous sommes rendus coupables envers le bienfaiteur le plus insigne, le père le plus tendre ! . . .

Oui, que le souvenir de la passion de Jésus-Christ, est bien propre à nous inspirer l'horreur du péché ! Que de bienheureux au ciel, ne sont parvenus à se renoncer eux-mêmes, à renoncer au péché, qu'en méditant sur les souffrances de l'Homme-Dieu. Ce fut ce précieux souvenir qui opéra la sanctification

de Ste. Catherine de Gènes, d'abord livrée à l'amour du monde, et qui alluma dans son cœur, le feu de l'amour divin qui la consuma le reste de sa vie. Un jour qu'elle faisait de beaux projets qui devaient lui procurer de grandes jouissances, Jésus lui apparut, portant sa croix sur ses épaules, tout couvert du sang qui coulait de toutes les parties de son corps. A la vue d'un spectacle si navrant, Catherine fut saisie d'horreur, en pensant que ses péchés avaient mis son Sauveur dans cet état. Elle éclata en soupirs et en sanglots : Son cœur fut pénétré d'une si vive douleur et d'un amour si ardent, qu'elle semblait tout hors d'elle-même. Elle s'écriait, dans ces transports : O mon Dieu ! Non, non, jamais plus de péchés, puisqu'ils vous ont coûté si cher !

Ce précieux souvenir n'a-t-il pas produit le même effet sur Ste. Brigitte ? Etant encore enfant, elle fut singulièrement touchée d'un sermon qu'elle entendit sur la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ. La nuit suivante, elle crut voir le même Jésus attaché à la croix, tout couvert de plaies et de sang ; il lui sembla, en même temps, qu'une voix lui disait : Voyez, ma fille, tout ce que j'ai souffert. — Eh ! *qui donc vous a traité de la sorte ?* lui dit-elle. — *Ce sont,* reprit la même voix, *ceux qui me méprisent et qui sont insensibles à mon amour pour eux !*

L'impression que fit sur elle ce sōnge mystérieux ne s'effaça jamais. Depuis ce temps, les souffrances de Jésus-Christ devinrent le sujet continuel de ses méditations. La simple pensée d'un Dieu souffrant pour nous, attendrissait son âme au point qu'elle pleurait abondamment et qu'elle s'écriait sans cesse : quel bonheur de souffrir pour un Dieu qui nous a aimé jusqu'à la mort de la croix !

Ce fut encore le souvenir de la passion de Jésus-Christ qui engagea St. François d'Assise à renoncer

à une grande fortune, aux jouissances du monde, et à se consacrer, dans le fond d'un cloître, à la plus austère pénitence. Il lui suffisait de jeter les yeux sur un crucifix, pour éprouver une douleur sans bornes, et les larmes qu'il versait alors, étaient si continuelles et si abondantes, qu'il faillit en perdre la vue.

Les mille voix douloureuses et consolantes à la fois qui s'échappent de la croix de Jésus-Christ, ont infiniment plus fait pour peupler le ciel, que la crainte des peines de l'enfer.

Rien aussi de plus propre à nous consoler dans nos souffrances que le souvenir de celles de Jésus.

Ste. Madeleine de Pazzi a été soumise aux plus rudes épreuves, sa vie a été une souffrance continue. Eh bien ! dans le temps qu'une violente maladie lui faisait endurer des tortures épouvantables, une de ses sœurs lui demanda d'où pouvait lui venir cette patience et cette force qui faisaient qu'elle ne se plaignait jamais, et qu'elle supportait ses maux avec une apparence de joie indicible ? *Voyez*, lui répondit la sainte, en lui montrant un crucifix, qui était au pied de son lit, *voyez ce que l'amour infini de Dieu a fait pour mon salut ; c'est là ce qui me soutient, c'est là ce qui me console. Pourrait-on se plaindre de ce qu'on souffre, quand on a sous les yeux les souffrances d'un Dieu crucifié ?*

Un paysan vendéen sortant d'un combat où il avait eu la tête entr'ouverte d'un coup de sabre, disait aux femmes qui pleuraient en pensant sa plaie : " Mes bonnes amies, cela n'est rien en comparaison de ce que Jésus-Christ a souffert pour nous.

Enfin, rien de plus propre à nous inspirer des sentiments d'humilité que le souvenir de la passion.

Godefroi de Bouillon, ayant été proclamé roi de

Jérusalem, ne voulut point accepter de couronne. Quoi ! disait-il, je porterais un diadème couvert d'or et de diamants, dans une ville où le fils de Dieu, le maître et le créateur de l'univers, a été couronné d'épines, pour expier nos fautes ! Un vil mortel recevrait dans Jérusalem, plus d'honneur que le Tout-Puissant ! Ne se moquerait-on pas, à bon droit, de mon peu de piété ! N'aurait-on pas droit de me reprocher mon peu de respect pour le Sauveur du monde ?

Le souvenir de la passion de Jésus-Christ a toujours été le mobile le plus puissant pour nous engager à mortifier notre chair, à faire la guerre à nos mauvais penchants.

Un jour, on trouva, sur la voie publique, un cadavre tout couvert de blessures et baignant dans une mare de sang. Aussitôt qu'on eut identifié cette malheureuse victime, on l'a transportée dans sa demeure. A la vue de ce cadavre, l'épouse de ce malheureux, tout hors d'elle-même, jura de venger cet assassinat sur la personne même du meurtrier. Elle serra, avec précaution, les habits tout imprégnés du sang de son cher époux. Tous les jours, cette femme infortunée, étalait ces vêtements sous les yeux de son fils unique encore en bas âge, et lui tenait ce langage dicté par la douleur : " Mon fils, voici les habits de ton malheureux-père, de celui qui t'a donné le jour ; n'oublie jamais qu'il a été victime d'un lâche assassin, et que tu devras le venger un jour. Oui, mon fils, si tu es digne de ton père, si un cœur généreux bat dans ta poitrine, tu rendras au meurtrier coups pour coups, blessures pour blessures." Aussitôt cet enfant baisait ces vêtements, étendait sa main dessus, et jurait d'exécuter la volonté de sa malheureuse mère.

Quand ce jeune homme eut atteint l'âge et la

force nécessaire pour se mesurer avec un homme fait, il s'arma d'un poignard, dit adieu à sa mère, lui promettant de ne revenir vers elle, que lorsqu'il aurait vengé son père. Pendant assez longtemps, toutes ses démarches furent vaines, et il commençait déjà à se désespérer, lorsqu'une circonstance toute gratuite vint lui indiquer la résidence de celui qui était l'objet de sa haine et de celle de sa mère. Il se rend aussitôt à cette résidence, enfonce la porte plutôt qu'il ne l'ouvre, puis, apercevant l'assassin de son père auprès de son épouse et entouré de ses enfants, il se précipita sur lui, et malgré les cris de désespoir qui s'échappaient de toutes les bouches, il lui infligea autant de blessures qu'il en avait compté sur le cadavre de son père. Quand il eut porté le dernier coup, il se redressa en présence de cette famille altérée par la douleur, et dit dans sa fureur : " C'est ainsi que se venge un fils bien né."

Puis, sans perdre un instant, tout couvert du sang de sa victime, tenant son arme meurtrière dans sa main droite, il se mit en route pour retourner vers sa mère.

Quand elle le vit entrer, cette malheureuse mère, voyant ses habits tout teints de sang, et l'arme qu'il portait au bras tout ensanglanté, se précipita sur lui, le serra avec convulsion dans ses bras, en lui disant : " Digne fils d'un noble père, tu es digne de toute la tendresse de ta mère ; toute ma vie, à la mort, je te témoignerai ma plus sincère reconnaissance, pour l'accomplissement d'un si périlleux devoir."

Cette mère, sans doute, était bien coupable aux yeux de la loi divine et humaine ; mais voici une autre mère qui tout en suivant la même voie, ne fait qu'exécuter un grand devoir.

Un jour, un homme aussi distingué par les prod-

ges qu'il opérait que par les bienfaits qu'il répandait sous chacun de ses pas, fut assailli par le peuple qu'il venait délivrer de l'esclavage, fut cruellement battu de verges, fut soumis à toutes les ignominies, fut couronné d'épines, fut chargé d'une croix pesante, à laquelle il fut attaché et sur laquelle il expira dans d'affreuses tortures. Cet homme, vous le connaissez tous ; c'est le divin Jésus ; c'est le sauveur des hommes.

Quand il eut rendu le dernier soupir avec la dernière goutte de son sang, son épouse éplorée, la très Sainte Eglise, recueillit ses vêtements, les instruments de son supplice, les conserva avec le plus grand respect ; et tous les ans à l'anniversaire de ce lugubre attentat, de ce déicide, elle étale aux regards de ses enfants, ces vêtements et ces instruments de supplice tous couverts de sang ; et leur tient ce langage : “ Mes enfants, prêtez une oreille attentive à la voix de votre mère éplorée, cette mère a été frappée dans ses affections les plus chères ; on lui a arraché violemment son cher époux, on lui a infligé les plus cruels tourments, on a dépouillé ses os de leurs chairs, disloqué ses membres, on l'a couvert de plaies depuis les pieds jusqu'au sommet de la tête, et toutes ces cruautés ont été exécutées sous les yeux de son épouse, votre mère. Voici des vêtements ensanglantés, les cruels instruments de son supplice ; regardez encore : Voici son image fidèle. Comptez, si vous le pouvez toutes les plaies qui le couvrent, toutes les blessures qu'il a reçues.

“ De plus, mes enfants, n'oubliez pas que la victime que vous avez sous les yeux, est votre père. Et si vous avez un cœur noble et généreux, pourrez vous demeurer insensible à ma douleur ! . . . Refuserez-vous de venger votre père ! . . . Mais, je

“ vous entendez me demander : Sur qui le venger ?  
“ Sur ses véritables bourreaux. — Mais où sont-ils,  
“ quels sont-ils ? — Les voici : écoutez bien ; ce sont  
“ les orgueilleux, les impudiques, les envieux, les  
“ gourmands, les hommes colères et vindicatifs, les  
“ ivrognes, les calomniateurs, les médisants, les  
“ voleurs, les meurtriers, les scandaleux. — Et où  
“ sont-ils ? — Partout, parmi vous, parmi mes enfants  
“ comme parmi ceux qui ne me connaissent pas. —  
“ C’est donc sur nous-mêmes, qu’il faut exercer la  
“ vengeance ? — Tu dixisti, vous l’avez dit, c’est sur  
“ vous-mêmes, sur vos corps, sur vos sens, sur tout  
“ votre être. Rendez coups pour coups, blessures  
“ pour blessures, et ne revenez vers moi que lorsque  
“ vous pourrez dire : “ J’ai exécuté les ordres de  
“ ma mère, j’ai rendu à l’assassin de mon père,  
“ autant qu’il était en moi, tout le mal qu’il lui  
“ avait fait, j’ai réduit mon corps en servitude, j’ai  
“ dompté ma chair, j’ai vaincu mes malheureux  
“ penchants.” Alors, je vous reconnaitrai pour des  
“ enfants dociles, reconnaissants et dignes de toute  
“ mon affection. Je vous distribuerai des bienfaits  
“ sans nombre pendant la vie, je serai à votre chevet  
“ à l’heure de votre mort, et ma protection vous  
“ suivra jusque dans l’éternité.”

Méditons donc sur la passion tous les jours de notre vie, mais surtout dans ce temps, que l’Eglise consacre au souvenir des souffrances de l’Homme-Dieu. Cette pensée nous rendra humbles, repentants, nous consolera dans nos peines, nous donnera la force de porter avec courage les croix que le ciel nous impose, et nous soutiendra dans la voie du salut.

Comme nous l’avons déjà annoncé, la consécration de Monseigneur l’Archevêque de Québec a eu lieu le 19 du présent. Cet acte religieux d’une si haute

importance s'est accompli avec une pompe digne de tout éloge admirable. Neuf Evêques tant de la Province Ecclésiastique de Québec que de celle de Ontario, et un nombreux clergé rehaussaient l'éclat de cette solennité. Dans le cours de ce jour iné-  
morable, plusieurs adresses ont été présentées à Sa Grandeur, et à chacune d'elles, Elle a répondu avec le plus heureux succès.

---

## FAITS DIVERS.

— Monseigneur l'Archevêque de Québec, ainsi que Monseigneur l'Evêque de Montréal, ont adressé à MM. les curés de leur diocèse, chacun une circulaire, leur recommandant de travailler avec zèle à favoriser les souscriptions en faveur de la malheureuse France. Espérons que cette démarche si louable de nos supérieurs ecclésiastiques produira d'heureux résultats.

— Le Révd. M. T. Hamel a été nommé supérieur du Séminaire de Québec et recteur de l'Université-Laval.

— La chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick compte maintenant quatre membres Acadiens-Français. — M. Thériault, de Victoria; M. Landry, de Westmoreland; M. Girouard, de Kent; M. Blanchard, de Gloucester.

Il est à désirer que ce nombre aille toujours croissant. D'ailleurs, l'instruction qui se répand assez rapidement parmi nos compatriotes d'origine Française, devra leur procurer bientôt le nombre de représentants que réclame leur population.

— M. Edw. Barnard, agronome bien connu par ses expériences et les lectures qu'il donne sur l'agriculture, a semé, le printemps dernier, 22 minots de patates des espèces suivantes : la Early Rose, la Harrison, la Glésson, la Early Goodrich. De cette semence, il a récolté 1100 minots. Ce qui lui donne 47 pour un; ce qui est un magnifique rendement. Ces patates ne sont pas seulement productives, elles sont encore précoces et ne pourrissent point.

—Indemnité que doit payer la France à la Prusse, 5,000,000,000 de francs. Quelle somme énorme ! Pour en faire une idée, analysons un calcul reproduit par quelques journalistes. Cette somme, en pièces de un franc en argent monayé, pèse 50,000,000 de livres. Il ne faudrait pas moins de 25,000 voitures, portant chacune 2,000 livres, pour transporter cette somme, ou si on voulait la transporter par la voie ferrée, il faudrait 2,500 chars, chaque char se trouvant chargé de 20,000 livres pesant.

Maintenant, si on veut avoir l'étendue, de cette somme, en longueur, supposant toujours des pièces de un franc, on arrive au nombre de 384,615,394 pieds ou 21,853 lieues.

Pour bien comprendre combien cette énorme indemnité est une lourde charge pour la malheureuse France, dans l'état où elle se trouve, rappelant que sa population actuelle est d'environ 40 millions d'habitants ; cinq milliards de francs partagés entre tous les citoyens donnent à chaque individu, hommes, femmes, enfants, la somme de 25 piastres par tête ! Quand on sait qu'une grande partie de ce pays a été ruinée par l'invasion et la guerre, on est effrayé d'une pareille exigence de la part de la Prusse.

FAMILLE DE GÉANTS.—Il est arrivé dernièrement de Jackson county (Missouri), un indigène de l'Indiana dont la taille mesure 8 pieds 6 pouces de hauteur. Cet énorme personnage nommé Plummer est père d'une fille de 12 ans qui a déjà près de 7 pieds. Ce père qui n'est pas riche, se propose de livrer cette enfant à Barnum pour qu'il la montre comme un objet de curiosité.

—D'après un calcul reproduit par l'Ordre de Montréal, le Canada et ses habitants paient, pour la boisson et les pertes causées par elle, 48 millions et demi de piastres. Quel impôt épouvantable, pour un petit peuple !

—Le Fr. F. Philippe, supérieur général des frères de la doctrine chrétienne à Paris est nommé chevalier de la légion d'honneur.

---

## VIE ET VERTUS

DE LA BIENHEUREUSE

# GERMAINE COUSIN

BERGÈRE.

(Suite)

Et comme Dieu s'était plu à bénir les troupeaux de Laban, sous la conduite de son serviteur Jacob, de même il bénissait celui que conduisait sa servante Germaine. Dans tout le village, il y en avait de plus nombreux, il n'y en avait pas de plus beau.

La marâtre n'en prenait pas moins occasion des absences de Germaine pour l'accabler de reproches et d'injures. Plus d'une fois les autres habitants de Pibrac, témoins de la miraculeuse protection qui enveloppait le troupeau quand l'innocente bergère était à l'église, s'indignèrent contre cette méchante femme. Ils lui demandaient si elle n'était pas assez contente de la prospérité que Germaine attirait sur sa maison.

La bergère, cependant, toujours respectueuse et douce, mais affermie dans sa résolution d'honorer Dieu, continuait d'assister à la messe tous les jours. Dieu lui faisait connaître le prix infini de ce sacrifice qui est la continuation de la Cène, où Jésus-Christ s'est offert une fois, mais par une offrande perpétuelle et pour une éternelle immolation.

Quoique la pauvre et simple Germaine ignorât ce qui se passait dans le monde, il est impossible que le bruit de ces batailles, de ces séditions, de ces apostasies, de ces blasphèmes qui retentissaient de tous côtés et dans les environs même de son village, ne soit pas venu jusqu'à ses oreilles. Elle savait que les protestants brûlaient les églises et rejetaient la messe comme une idolâtrie ; et l'on ne risque guère de se tromper en disant qu'elle se sentait animée d'une sainte ardeur à réparer, comme elle le pouvait, tant d'outrages.

VI

Germaine ne se contentait pas d'assister à la messe et d'en goûter l'ineffable mystère. Elle recourait assidûment au sacrement de Pénitence, afin de recevoir souvent le corps et le sang de Notre-Seigneur dans la divine Eucharistie. Persuadée de la nécessité de ces secours pour quiconque veut suivre avec fermeté la voie de la justice, on la voyait s'en approcher chaque dimanche et chaque fête de l'année. Elle venait au tribunal où l'Eglise exerce la puissance que Dieu lui a donnée de remettre et de retenir les péchés. Humble et sincère, elle y apportait ces fautes que le monde ne compte pas et ne voit pas, mais que les saints connaissent par le sévère regard qu'ils attachent sur eux-mêmes. Déjà sur ces fautes légères ils ont versé des larmes que Dieu bénit, et ils accomplissent, pleins d'allégresse, la réparation que leur impose une justice toujours prompte à pardonner.

Ne passons point si vite, quand nous voyons ce soin vigilant que les saints apportent à se purifier devant Dieu. Méditons leur exemple, faisons un retour sur nous-mêmes, apprenons de leurs soupirs quel est le prix et la nécessité de la pénitence, avec quel zèle il faut la demander, dans quelles dispositions il faut la recevoir.

VII

La ferveur de Germaine à la sainte communion offrait un spectacle si touchant, que tous ceux qui la voyaient en étaient ravis, et que l'impression n'en put être effacée par une longue suite d'années. Qui dira ce qu'éprouvait Germaine ? O Dieu des pauvres, ô Dieu des vierges, ô Dieu des humbles et des opprimés ! la bienheureuse enfant à qui vous vous donniez vous emportait en silence et ne s'entretenait qu'avec vous de son bonheur. Mais il vous a plu de faire parler ses œuvres, et vous avez voulu que le monde les entendit. De ce coin ignoré où elle a vécu seule à seul avec vous, de ces broussailles où elle vous priait de l'aider à garder ses moutons, de ces mesures qui ne lui accordaient qu'à regret un abri, vous avez fait surgir sa tombe et sa mémoire : tandis que les empires s'écroulaient, ensevelissant sous leurs décombres les œuvres des sages et la renommée des vaillants, vous avez élevé cette petite, vous l'avez placée en un rang de gloire parmi vos élus, *suscitans a terra inopem* ; et la voix du Chef suprême de l'Eglise a proclamé les grandes choses que vous avez faites en elle parce qu'elle vous a aimé !

Lorsqu'elle retournait à son travail, à sa servitude, emportant dans son cœur le Roi des cieux, elle s'en allait nourrie de votre esprit de pauvreté, vous, Christ, qui avez été pauvre jusqu'à n'avoir pas de quoi reposer votre tête; adorable; nourrie de votre esprit de chasteté, vous qui êtes la pureté même, le fils de la Vierge, l'ami des vierges, le chaste époux des vierges; nourrie de votre esprit d'obéissance, vous qui avez été obéissant jusqu'à la mort, jusqu'à la croix; nourrie de votre amour, ô victime d'amour, qui, ayant vidé le calice de nos crimes, avez aimé cette croix où vous mouriez pour des ingrats!

Et, fortifiée par cette nourriture céleste, Germaine, victorieuse de toutes les tentations de la misère et de l'ignorance, résignée en présence de toutes les injustices, calme dans toutes les souffrances, prenait son vol vers les cieux où sa pensée habitait déjà.

(A continuer.)

---

## CONDITIONS.

---

La *Gazette des Familles Canadiennes* paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que D'UN ÉCU, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressées au rédacteur, à St. Jean Chrysostôme.

✂ Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

A Montréal, le Révd. M. Picard, du séminaire de St. Sulpice, M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier, et M. Pierre Picard marchand d'ornements d'église, sont chargés d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de leur abonnement.

A Rimouski, M. l'abbé J. Gagné, du séminaire de cette localité, nous rendra les mêmes services.